



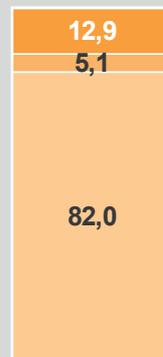
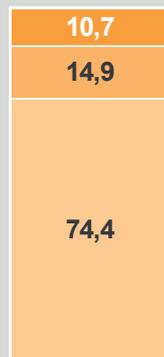
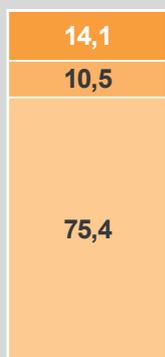
1 apprenti sur 5 de 2021 potentiellement en rupture de parcours<sup>(1)</sup> un an après, le plus souvent en cours d'un cursus de deux ans

**25 343** apprentis en 1ère année d'un cursus de 2 ou 3 ans, ainsi qu'en 2ème année d'un cursus de 3 ans

**75,8%**  
retrouvés sous  
statut d'apprentis  
(soit 19 205 apprentis)

**1,4%**  
retrouvés sous  
statut scolaire  
(soit 356 apprentis)

**22,8%**  
non-retrouvés  
(soit 5 782 apprentis)



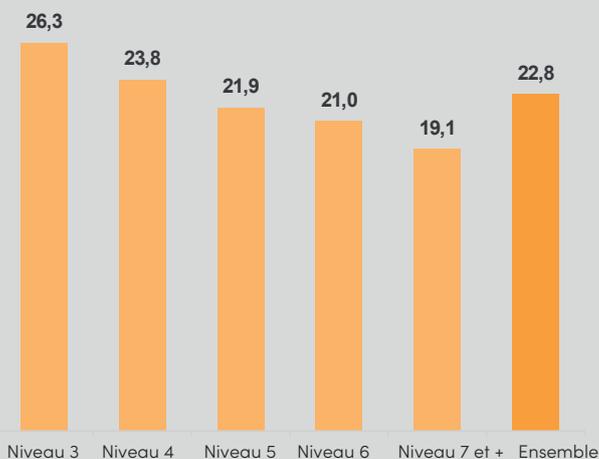
- Cursus en 3 ans - 2<sup>ème</sup> année
- Cursus en 3 ans - 1<sup>ère</sup> année
- Cursus en 2 ans - 1<sup>ère</sup> année



Le niveau de formation et le domaine de formation influencent la part observée d'apprentis non-retrouvés

LES APPRENTIS INSCRITS DANS DES FORMATIONS DE NIVEAU 3 OU DANS LE DOMAINE "ECHANGE ET GESTION" PRÉSENTENT DES PARTS D'APPRENTIS NON-RETROUVÉS PLUS ÉLEVÉES.

Part des apprentis non-retrouvés selon le niveau de formation du diplôme visé



Top 5 de la part des non-retrouvés par domaine de formation

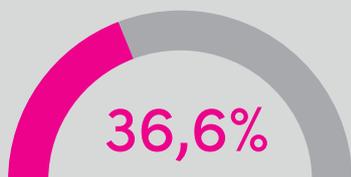


Source : Enquête Système d'Information sur la Formation des Apprentis (SIFA), 2021 - Traitement Région Académique des Hauts-de-France

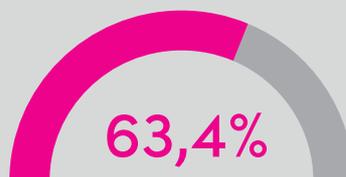
<sup>(1)</sup> La notion de rupture de parcours est appréhendée par le fait pour un jeune entré dans un cursus de formation par l'apprentissage en deux ans ou en deuxième année d'un cursus en trois ans en 2021 dans la région, de «n'être pas retrouvé» en poursuite de ce cursus ou en formation sous statut scolaire ou apprenti un an après dans la région. Cela ne signifie pas nécessairement qu'il a interrompu ses études, il peut avoir intégré un établissement situé en dehors de la région sous statut d'apprenti ou un établissement d'un autre ministère que celui de l'Éducation nationale sous statut scolaire.



## Une vulnérabilité à la rupture de parcours proportionnellement plus importante chez les femmes



de **femmes** parmi les apprentis

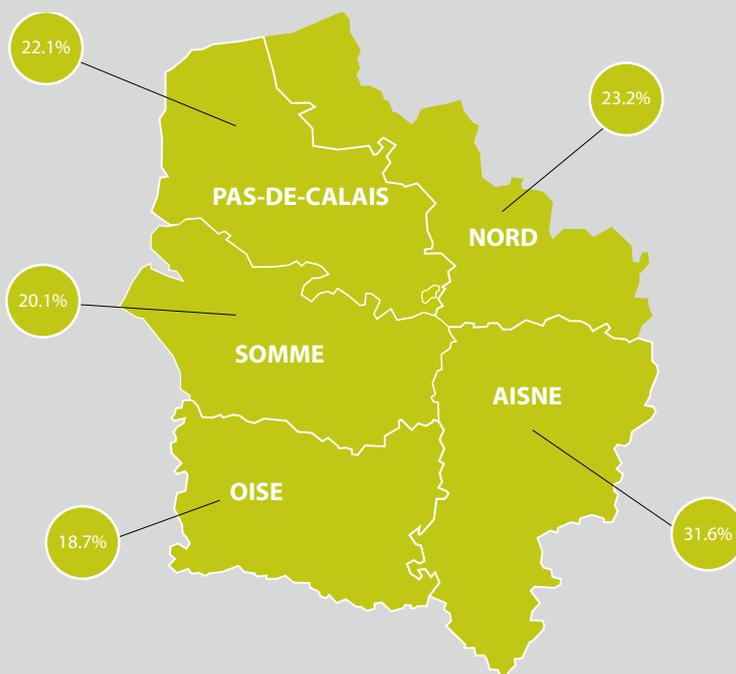


d'**hommes** parmi les apprentis



## La fréquence des ruptures n'est pas tout à fait identique dans les 5 départements

Part des **non-retrouvés** par département



**Source :** Enquête Système d'Information sur la Formation des Apprentis (SIFA), 2021 - Traitement Région Académique des Hauts-de-France

<sup>(1)</sup> La notion de rupture de parcours est appréhendée par le fait pour un jeune entré dans un cursus de formation par l'apprentissage en deux ans ou en deuxième année d'un cursus en trois ans en 2021 dans la région, de « n'être pas retrouvé » en poursuite de ce cursus ou en formation sous statut scolaire ou apprenti un an après dans la région. Cela ne signifie pas nécessairement qu'il a interrompu ses études, il peut avoir intégré un établissement situé en dehors de la région sous statut d'apprenti ou un établissement d'un autre ministère que celui de l'Éducation nationale sous statut scolaire.